

## AVIS PUBLIC

### Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée  
Micheline Allard secrétaire-trésorière, dir. gén. de la  
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que :

Lors de la séance ordinaire du 7 février 2011, le Conseil  
Municipal a adopté le règlement 2011-003 :

« RÈGLEMENT 2011-003  
CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON »

Le règlement est disponible pour consultation aux heures  
d'ouverture de la Maison du Citoyen soit du mardi au vendredi  
de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00.

Bienvenue à tous!

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce 8 février 2011.

La Secrétaire-trésorière, dir. gén.

Micheline Allard

---